Les valeurs et principes de la République

D'après la Constitution de 1958, « La France est une République...

*

la souveraineté
nationale appartient
au peuple qui
l'exerce par ses
représentants et par
la voie du
référendum

*unité territoriale et politique

*langue française

*même lois pour tous

*la République assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes *la Nation garantit la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs

*la Nation proclame la solidarité de tous les Françai

*[le suffrage] est toujours universel, égal et secret

*gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple.

Consigne:

- 1. Placer au bon endroit, dans les cadres prévus, les quatre principes républicains définis par la Constitution de 1958 à l'aide des éléments fournis "La France est une république <u>indivisible</u>, <u>laïque</u>, <u>démocratique</u>, <u>sociale</u>"
- 2. Inscrire la devise de la République sous les principes.
- 3. Relier par des flèches chaque principe au mot de la devise qui lui correspond le mieux.
- 4. Compléter les cadres placés sous la devise avec le texte de référence qui convient le mieux (ci-dessous) :

"Les citoyens doivent concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres" (Préambule de la Constitution de 1848)

"Tout ce qui ne nuit pas à autrui" (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen - 1789)

"Les Hommes naissent libres et égaux en droit" (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen - 1789)